

AFP autorisée de Sarenes

**Appel à manifestation d'intérêt
pour la mise en valeur pastorale de
l'Alpage de Cassini – Les Buffes – Pierre Grosse**

Commune du Freney d'Oisans

Saisons d'estive 2014 à 2018 incluses

Règlement de consultation et cahier des charges

Novembre 2013

Contenu du dossier d'Appel à Manifestation d'Intérêt

L'appel à Manifestation d'intérêt.....	3
L'alpage de Cassini – Les Buffes – Pierre Grosse	3
Capacité pastorale de l'alpage et accessibilité	3
Le contexte de l'alpage et ses enjeux	3
Les enjeux naturels et les patrimoniaux repérés.....	3
L'alpage est situé sur trois grands types de systèmes patrimoniaux	3
En marge de l'alpage, deux grands types d'enjeux sont repérés, ponctuels	3
Les enjeux économiques actuels ou futurs.....	4
Travaux sur le domaine skiable d'Auris et de l'Alpe d'Huez, valorisation estivale du domaine...	4
Espaces de randonnée, avec forte fréquentation.....	4
Les captages d'eau.....	4
Résumé des réglementations afférentes aux activités d'élevage dans les périmètres de protection immédiat, rapproché et éloigné des captages d'eau.....	4
Les infrastructures pastorales existantes sur l'unité.....	4
Logements et abris.....	5
Abreuvement des troupeaux.....	5
Installations de contention.....	5
Pistes carrossables.....	5
Sentiers	5
Les projet de l'AFP	5
Règlement de la consultation	6
Accès au dossier de consultation.....	6
Contenu de dossier attendu pour la manifestation d'intérêt	6
Description des exploitations utilisatrices	6
Engagement des éleveurs	6
Intégration des enjeux du site et de l'AFP.....	6
Prix de la location	7
Durée de la proposition	7
Equipe en responsabilité du troupeau sur le terrain	7
Délai de remise des dossiers – évaluation.....	8
Critères d'analyse des candidatures	8
Calendrier de la consultation	9
Informations complémentaires.....	9

Les annexes

Figure 1 : Enjeux repérés	11
Figure 2 : Équipements pastoraux et captages d'eau	13
Figure 3 : règlement des captages.....	15

L'appel à Manifestation d'intérêt

Ce projet d'appel à Manifestation d'intérêt vise à présenter aux éleveurs candidats à la gestion de l'alpage de Cassini - Les Buffes – Pierre Grosse, les enjeux de l'alpage et de l'Association Foncière (qui représente les propriétaires fonciers) afin que les éleveurs soient en mesure de les intégrer dans leurs gestions pastorales. Ces engagements seront annexés à la convention pluriannuelle de pâturage, qui pourra être évaluée chaque année à l'initiative de l'AFP.

L'alpage de Cassini - Les Buffes - Pierre Grosse

- L'alpage est situé en Isère en totalité sur la Commune du Freney d'Oisans Voir cartes en annexe.
- L'alpage est situé entre 1300 et 2700 m d'altitude, offrant une grande diversité de pelouses et de ressources.
- L'unité pastorale est sur plusieurs vallons, mais l'orientation dominante est sud, ce qui rend l'ensemble vulnérable aux sécheresses estivales.
- Une partie importante de l'alpage est située sur le domaine skiable de l'Alpe d'Huez et d'Auris, avec des activités estivales importantes.

Capacité pastorale de l'alpage et accessibilité

La surface de l'alpage est évaluée à 1182 Ha (surface à plat, sans correction de pentes)

La capacité de l'alpage est estimée pour le moment à 2000 brebis pendant 137 jours, soit 274 000 journées brebis pâturage. Cette valeur sera affinée dans les années à venir.

L'accès à l'alpage pour sa mise en place est possible entre le 15 mai et le 10 novembre

La présence des troupeaux est acceptée entre le 1er juin et le 15 octobre

Le contexte de l'alpage et ses enjeux

Les enjeux présentés ci-après sont repérés sur les cartes en annexe sur des fonds orthophoto aériennes et IGN.

Les enjeux naturels et les patrimoniaux repérés

L'alpage est situé sur trois grands types de systèmes patrimoniaux

- **Les landes** à raisin d'ours, genévrier, rhododendron, aïnelles et myrtilles, aulnes, en cours de fermeture et avec des potentiels agronomiques décroissants, qui constituent par ailleurs des espaces de reproduction du Tétralyre et de refuge pour la faune. Ces espaces doivent rester ouverts, avec des mosaïques landes pelouses.
- **Les pelouses, dont certaines sont très productives, aussi sur d'anciennes zones agricoles.** (non repérées sur la carte)
- **Sur les zones d'altitude**, non repérées sur la carte en tant que telles, sont sur les parties supérieures, constituées de pelouses rases, nivales sur les parties hautes. Elles présentent un bon potentiel fourrager, celles d'altitude sont fragiles et vulnérables au surpâturage.

En marge de l'alpage, deux grands types d'enjeux sont repérés, ponctuels

Ces enjeux peuvent être impactés au moment des arrivées et des départs des troupeaux, ou de manière très ponctuelle sur l'alpage. Ils ne sont pas repérés sur les cartes car trop ponctuels.

- **Des zones habitées, en général disposées en hameau**, avec des systèmes bocagers, de nombreux potagers.
- Les zones intermédiaires, constituées **d'anciennes cultures en terrasse**. Elles constituent un patrimoine paysager et agronomique, elles sont assez productives. Elles comportent des tas de

pierres issues des épierrements des zones cultivées. Les terrasses sont bordées de quelques murets à conserver, et les talus de terre sont fragiles.

Les enjeux économiques actuels ou futurs

Travaux sur le domaine skiable d'Auris et de l'Alpe d'Huez, valorisation estivale du domaine

- Les travaux du sol sont importants, ils modifient les ressources même s'ils sont suivis de revégétalisation. Ces travaux engendrent des circulations de véhicules. Les gestions pastorales doivent intégrer ces programmes de travaux, avec les risques qui y sont liés. Les stations s'organisent également pour limiter au maximum les impacts de ces gestions et pour chercher des synergies avec les gestionnaires pastoraux.
- En raison de la forte présence de randonneurs, de l'organisation de manifestations touristiques de grande ampleur, les sites et en particulier les abords des chalets seront soignés.

Espaces de randonnée, avec forte fréquentation

Les randonneurs apprécient ce secteur, qui sera à pâturer. Le preneur veillera à la meilleure articulation de ses activités avec les activités de randonnée.

Les captages d'eau

Les périmètres sont repérés sur les cartes en annexe sur des fonds orthophoto aériennes et IGN

Résumé des réglementations afférentes aux activités d'élevage dans les périmètres de protection immédiat, rapproché et éloigné des captages d'eau.

Périmètre de protection immédiat : **toutes activités y est interdite.**

Périmètre de protection rapproché :

Sont interdits :

- le rejet d'eaux usées, la pose de canalisation de transports d'eaux usées, la création de nouveaux captages,
- le stockage de produits fermentescibles ou chimiques, l'épandage, le dépôt de déchets, l'affouillement et l'exhaussement du sol, la création de pistes ou chemins.
- tout dispositif d'abreuvement et d'affouragement destiné au bétail, toute zone de concentration du bétail favorisant le lessivage des déjections, l'élevage de toute nature.

Est réglementé :

- le parage du bétail, de sorte que la charge animale ne doit pas dépasser **3 UGB** par hectare en charge instantanée et 1 UGB par hectare en moyenne annuelle.

Périmètre de protection éloigné :

Devront faire l'objet d'une étude préalable : la création de bâtiments agricoles, le stockage de tout produit susceptible d'altérer la qualité de l'eau, les dépôts temporaires.

Aménagements particuliers : les zones de concentration du bétail doivent être réfléchies afin d'éviter le lessivage des déjections (emplacement des abreuvoirs et zones de couchages éloignées du milieu hydraulique superficiel).

Les infrastructures pastorales existantes sur l'unité

Les infrastructures présentées ci-après sont celles en place, avec des degrés de fonctionnalité divers. Le preneur, s'il est structuré de manière à être éligible aux crédits publics dédiés au pastoralisme, pourra porter, en lien avec l'AFP, les stations et les différents partenaires, des projets d'améliorations pastorales, contribuant à la mise en valeur de l'alpage.

Les équipements présentés ci-après sont repérés sur les cartes en annexe sur des fonds orthophoto aériennes et IGN.

Logements et abris

La gestion et l'utilisation des cabanes relèvent de la responsabilité communale.

L'alpage contient 1 chalet principal. Le Sela est en bord de route. Il est équipé d'une douche et WC, avec électricité solaire.

Un chalet secondaire, à Pierre Grosse, appelé cabane Veyrat, est au cœur du quartier d'altitude. Il est sans confort et est accessible en véhicule 4x4.

Un deuxième chalet secondaire à Perchon, est situé sur la partie basse de l'alpage. Il est sans confort, mais permet de loger temporairement un salarié.

Abreuvement des troupeaux

Les ruisseaux sont la principale source d'abreuvement du troupeau. Une source non captée (Les Beucers) est présente dans le secteur de Cluy, en limite basse de l'alpage.

Installations de contention

Situées au niveau du chalet du Sela, elles sont en grande partie obsolètes.

Pistes carrossables

Un réseau de pistes et de route permet de desservir l'ensemble de l'unité. La circulation sur ces pistes devra intégrer la forte fréquentation touristique de l'alpage

Sentiers

Quelques sentiers ont été repérés, dans la mesure où ils structurent les déplacements du troupeau.

Les projet de l'AFP

- L'AFP souhaite mieux connaître les potentiels pastoraux et leurs dynamiques. En ce sens, elle engagera un diagnostic pastoral au plus tôt dans le courant 2014. Les éleveurs y seront largement associés, et les résultats de ces travaux pourront être intégrés dans les engagements du GP.
- L'AFP organisera des réunions régulières de rencontre entre les différents gestionnaires d'activités impactant cet alpage.

Le présent appel à manifestation d'intérêt doit permettre de rechercher et de trouver ce partenaire sur l'unité pastorale de Cassini – Les Buffes - Pierre Grosse. Dans sa réponse, le candidat doit donc montrer une projection dans l'avenir, au-delà de la durée administrative de la présente convention.

Règlement de la consultation

Accès au dossier de consultation

- Sont autorisés à candidater, les éleveurs avec un statut d'exploitant agricole ou les Groupements Pastoraux.
- Un même éleveur ne pourra participer qu'à une seule candidature, en son nom ou au travers d'un Groupement Pastoral.

Contenu de dossier attendu pour la manifestation d'intérêt

IMPORTANT : Le dossier de candidature comprendra obligatoirement les réponses aux points suivants. Le preneur pourra proposer des critères d'évaluation de ses résultats.

Description des exploitations utilisatrices

Chaque candidat décrira les principales caractéristiques de son exploitation d'élevage ou de celles adhérentes au Groupement Pastoral (situation du siège et des lieux d'hivernage, type d'animaux, type d'élevage [conventionnel, biologique],...)

Engagement des éleveurs

En cas de candidature portée par un Groupement Pastoral, une délibération du Conseil d'Administration du Groupement Pastoral (ou de la structure en cours de constitution) autorisant son Président à porter la candidature du collectif sera jointe à l'offre.

Intégration des enjeux du site et de l'AFP

Le candidat produira un document complémentaire lui permettant de démontrer sa volonté et d'intégrer les enjeux présentés dans la présente, par la mise en œuvre d'une conduite pastorale adaptée.

A titre d'exemple, ces engagements peuvent porter sur :

- Les activités pastorales et les enjeux patrimoniaux du site, dont les captages d'eau potable
- La prise en considération, voire l'intégration du preneur dans les enjeux économiques locaux
- La gestion des ressources agro-pastorales
 - Les dates de montée et de descente de l'estive
 - La conduite des troupeaux, le plan de pâturage proposé,
 - Le nombre personnes, mobilisés, leurs compétences, la présence de salariés et leurs compétences
 - D'éventuelles propositions de gestion des potentiels agro-pastoraux et des écosystèmes qui leur sont associés
- La préparation des troupeaux
 - Le niveau de certification de l'élevage (biologique ou autre),
 - Les protocoles de traitement sanitaire prévus en préparation des troupeaux et pendant l'estive,
- La gestion et l'utilisation des équipements pastoraux

- Les procédés mis en place garantissant le bon état des améliorations pastorales mises à disposition (chalets, accès, contentions, points d'eau...), la gestion de la mise en eau et vidanges d'automne des installations...
- La capacité de se donner des moyens de gestion adaptés
 - Contractualisation de PHAE ou procédures à venir, dont éventuelles MAEt ou autres dispositifs en cours ou à venir
 - La participation aux espaces de travail que l'AFP ou ses partenaires pourront organiser (vie de l'AFP, Plan Pastoral Territorial...)
- La cohabitation avec les autres usagers du site, dont le domaine skiable
- La valorisation des activités pastorales
 - la valorisation du métier d'éleveur et de berger, des produits issus de l'estive
 - la valorisation de la profession vis à vis des randonneurs et des habitants du Freney
- ...

Cette liste n'est pas exhaustive.

Le candidat pourra faire apparaître, s'il le juge utile, un calendrier de mise en œuvre de ses projets.

Année ou période	Objectif prévu	Éléments engagés (de conduite pastorale, d'organisation, d'améliorations pastorales, d'engagements agro-environnementaux...)

Prix de la location

Le candidat devra faire une proposition financière en se référant au montant indicatif compris entre 3366 € et 4488 €, encadré par l'arrêté préfectoral en cours de validité en Isère, montant de référence sur l'année 2012 (indice 103,95). Il est, et sera revu chaque année selon l'indice de fermage. Ce montant pourra être revu si les capacités de l'alpage sont évaluées différemment.

Durée de la proposition

Le preneur pourra construire son projet de gestion pastorale en l'inscrivant dans une durée de 5 saisons d'alpage, comprises entre le 1er mai 2014 et le 30 octobre 2018.

Equipe en responsabilité du troupeau sur le terrain

Par ailleurs, le dossier intégrera une description de l'équipe qui interviendra sur l'alpage (éleveurs, bergers, autres intervenants) comprenant à minima CV du/des candidats, profils de poste (ou CV) de chacune des personnes de l'équipe et organisation de celle-ci (hiérarchie et répartition des tâches).

Délai de remise des dossiers - évaluation

Les dossiers devront être transmis sous plis cachetés avant le **16 décembre, à 16 heures** à l'adresse ci-dessous :

Association Foncière pastorale Autorisée de Sarenes
Mairie
38142 Le Freney d'Oisans

Critères d'analyse des candidatures

Le Bureau de l'AFP analysera les propositions sur la base d'une grille d'évaluation des projets des candidats

La sélection se fera sur les critères suivants :

Enjeux	Critère	Note sur
Références du candidat ou du Groupement pastoral	<u>La capacité du gestionnaire à mettre en œuvre une gestion pastorale cohérente</u> - La capacité de portage du projet, de mobilisation des éleveurs et troupeaux - Les compétences de l'équipe mobilisée, de formation et expériences des gestionnaires (éleveurs et bergers)	/4
Pertinence zootechnique	<u>La pertinence du projet zootechnique</u> , en particulier sur - Le type de bétail proposé (race, type de bêtes...) - Le projet de gestion sanitaire du troupeau, avant et pendant l'estive, incluant les chiens et les équidés - La valorisation des produits de l'exploitation et en particulier de l'estive, privilégiant les circuits courts - Des modes d'accès à l'alpage et en particulier le transport du fret et des personnes, la relation aux autres usagers - L'inscription du projet dans la durée	/5
Pertinence de gestion agro-pastorale	<u>La pertinence du projet de gestion pastorale</u> , au regard : - Des conduites pastorales projetées, en regard du respect des ressources pastorales et agro-pastorales, de la prise en considération de l'ensemble des enjeux présentés (Plan de pâturage proposé). - Du respect des conditions de vie et de travail, du bien-être animal, - Les innovations de gestion proposées	/5
Durabilité	<u>L'insertion du projet dans le tissu socio-économique local</u> , en matière : - D'emploi et de conditions de travail, et le cas échéant, la gouvernance du Groupement Pastoral - L'intégration d'éleveurs locaux	/4

	- De la capacité d'intégration dans les espaces de travail de l'AFP et de l'Oisans	
Le prix	<u>Le prix</u> proposé au regard du service, dans la fourchette proposée	/2
	Total /20	/20

Calendrier de la consultation

Actes	Échéances
Publication de l'appel à manifestation d'intérêt	Lundi 2 décembre 2013
Date limite de retrait des dossiers de candidature	Vendredi 6 décembre 2013, 16h00
Date limite de réception des offres des candidats	Lundi 16 décembre 2013 16h00
Jury de sélections des offres	Semaine du 16 au 20 décembre 2013
Compléments éventuels d'information et précisions quant aux projets - auditions éventuelles des candidats retenus en liste courte	Semaine du 20 décembre au 03 janvier 2014
Réponses aux candidats	Avant le 13 janvier 2014

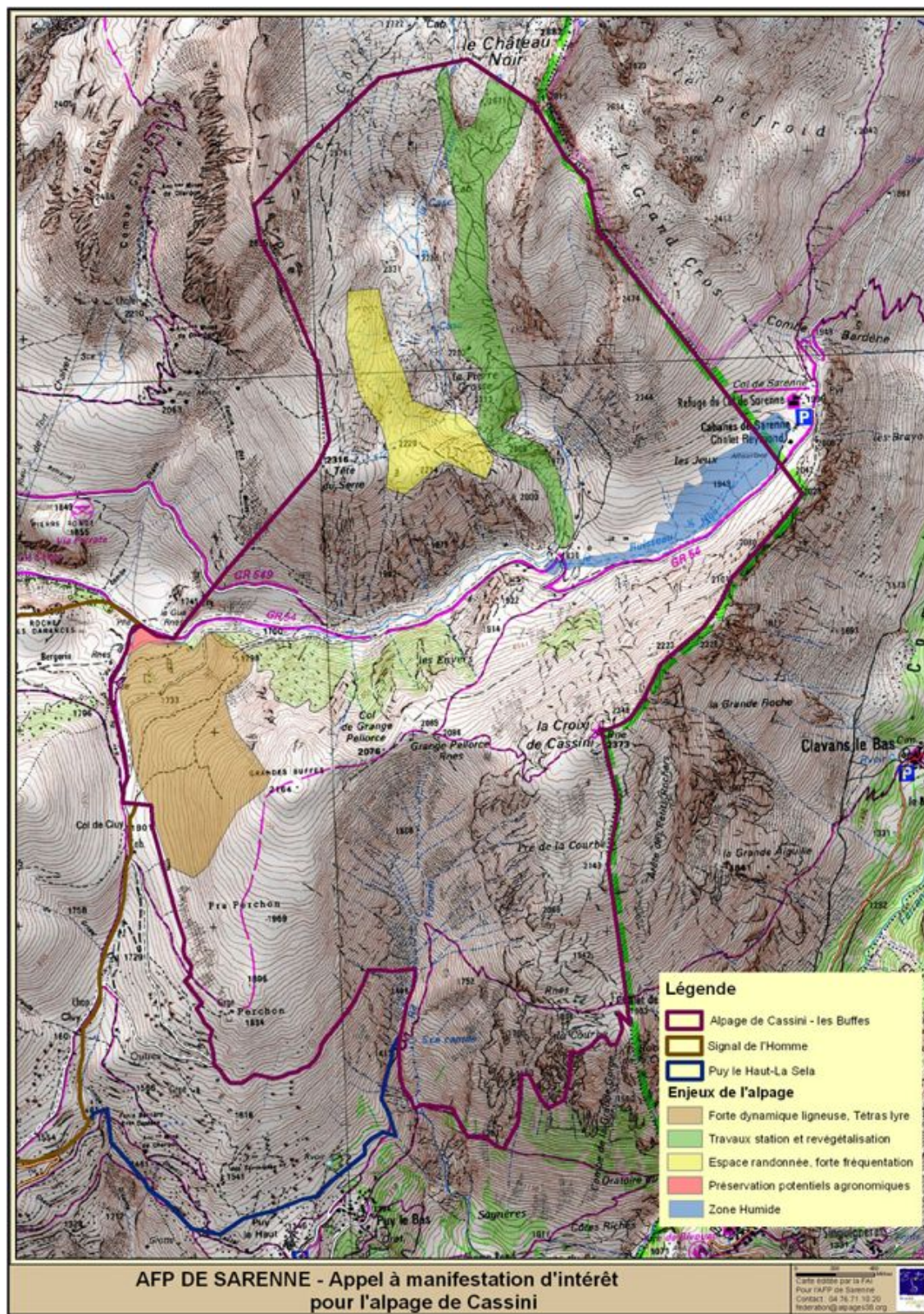
Informations complémentaires

Tout candidat pourra demander des informations complémentaires auprès :

- du Président de l'AFP de Sarennes
- De la Fédération des Alpages de l'Isère, au 04 76 71 10 20

Annexes

Figure 1 : Enjeux repérés



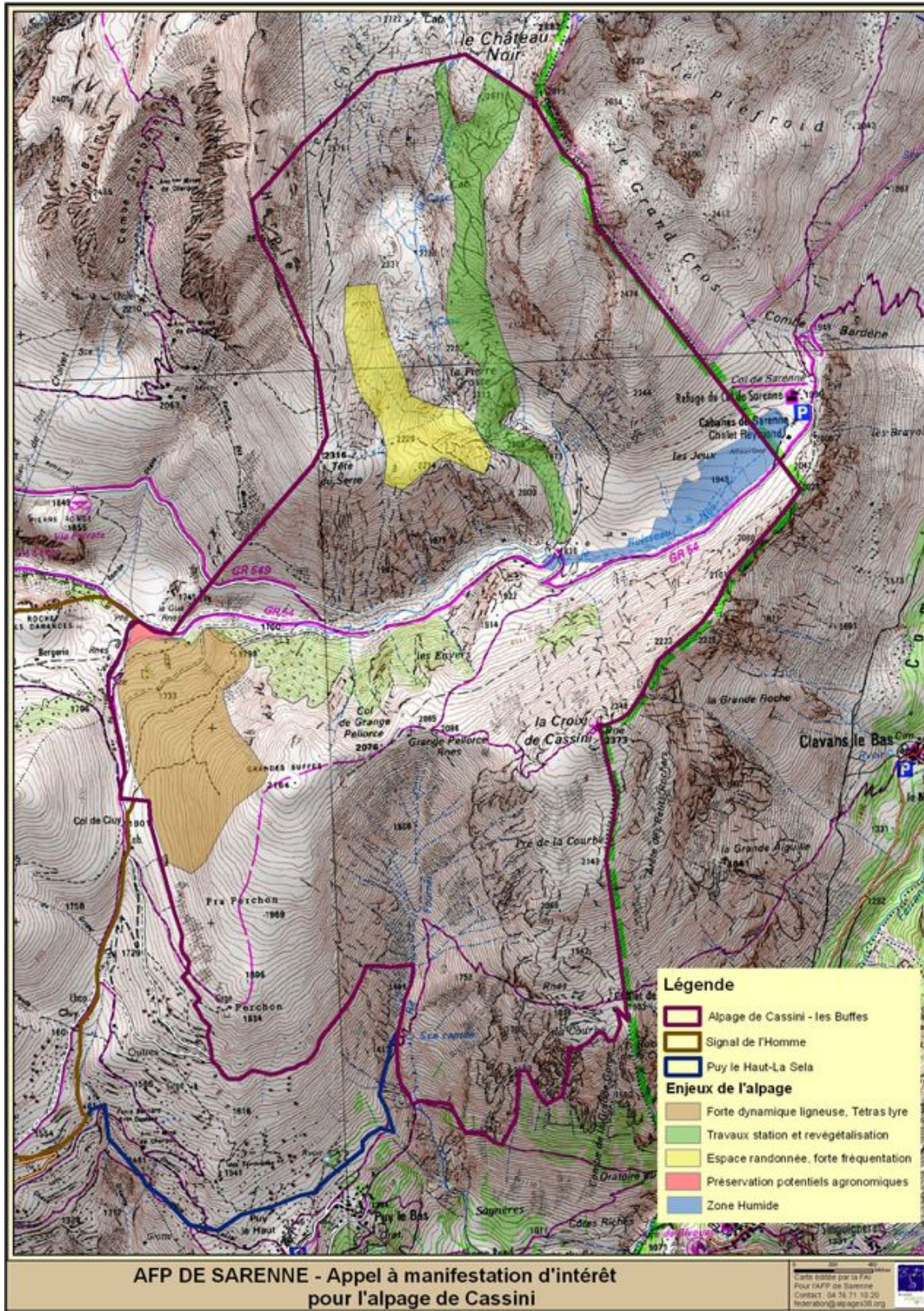
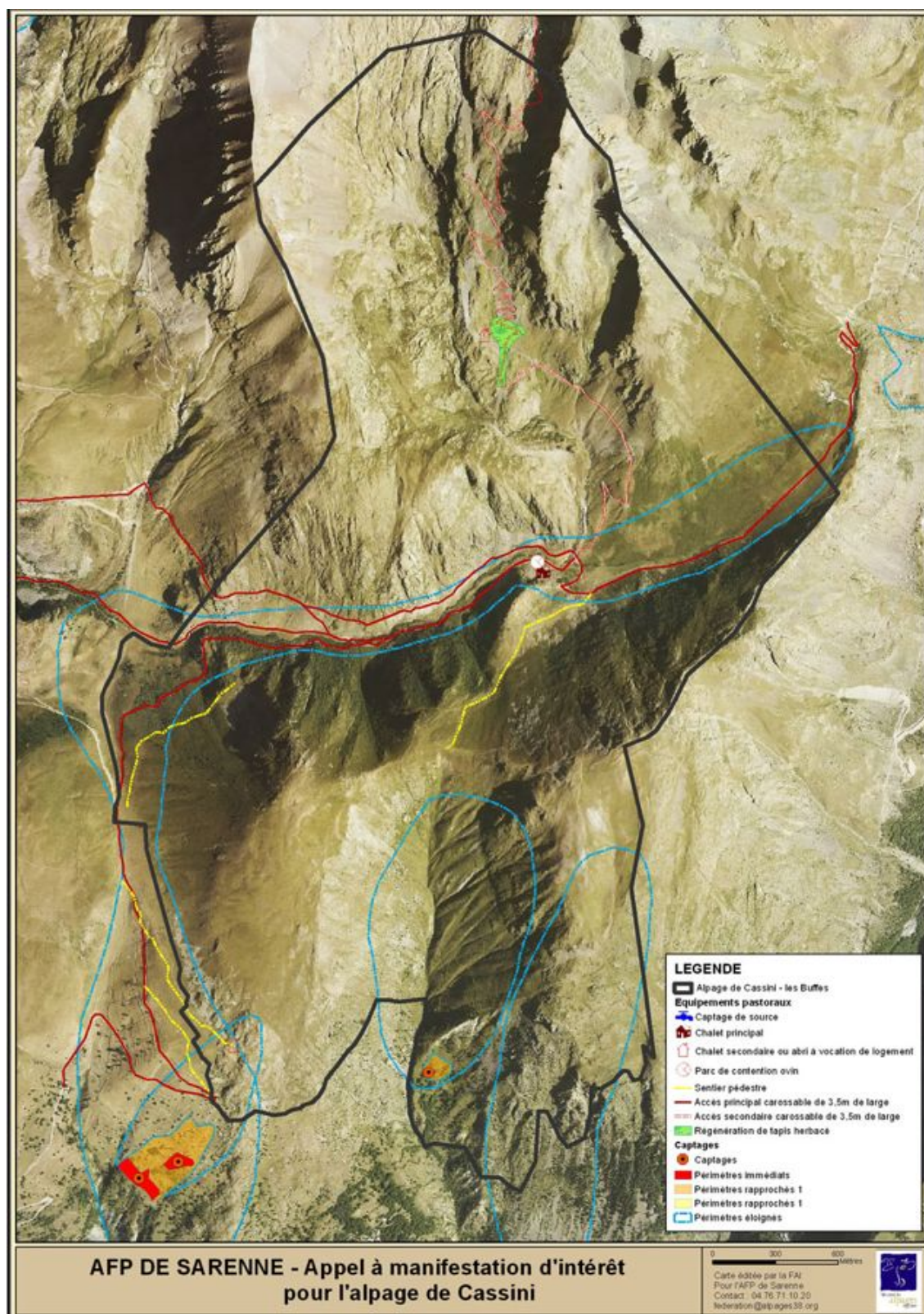


Figure 2 : Équipements pastoraux et captages d'eau



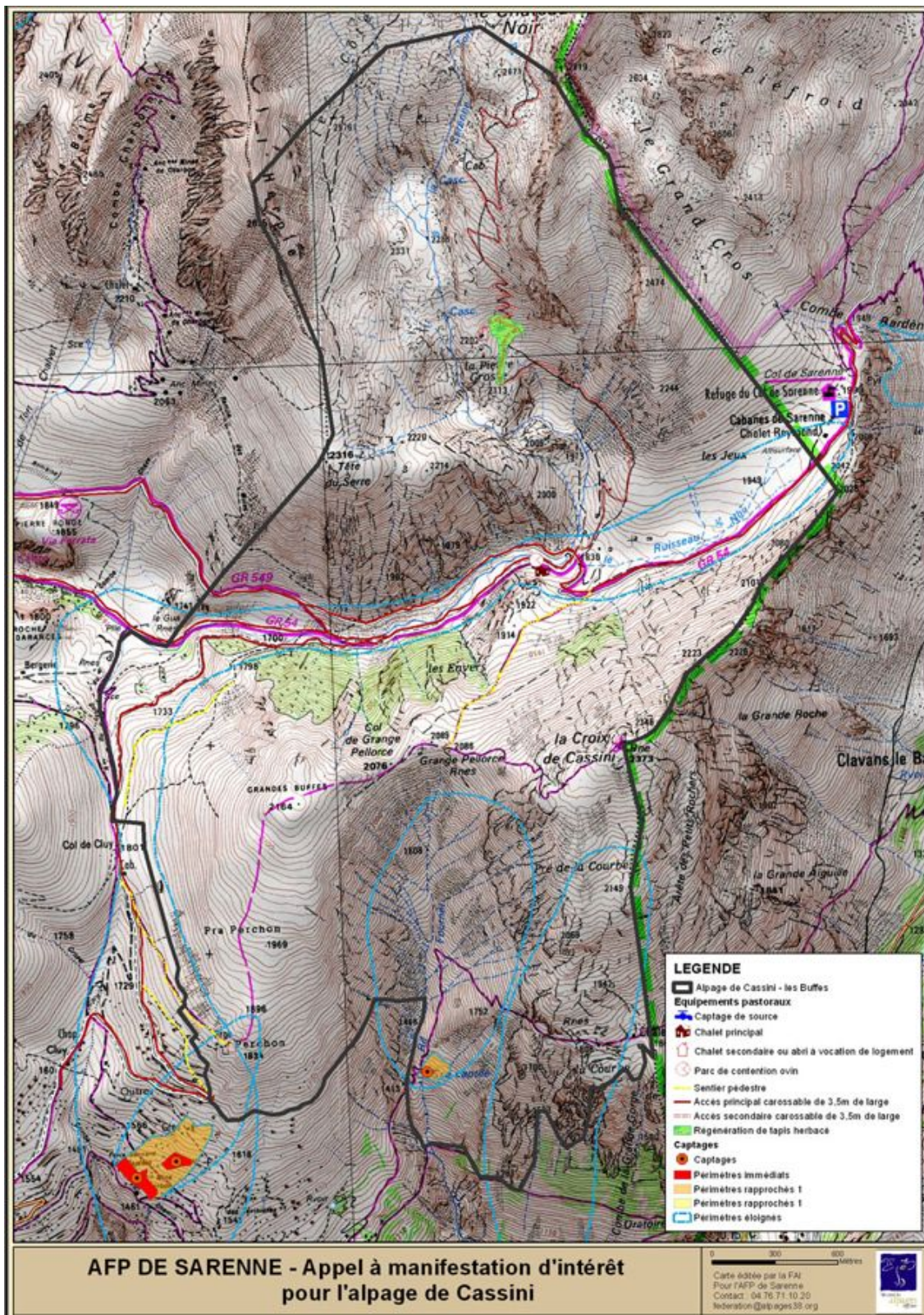


Figure 3 : règlement des captages

(voir fichiers joints)